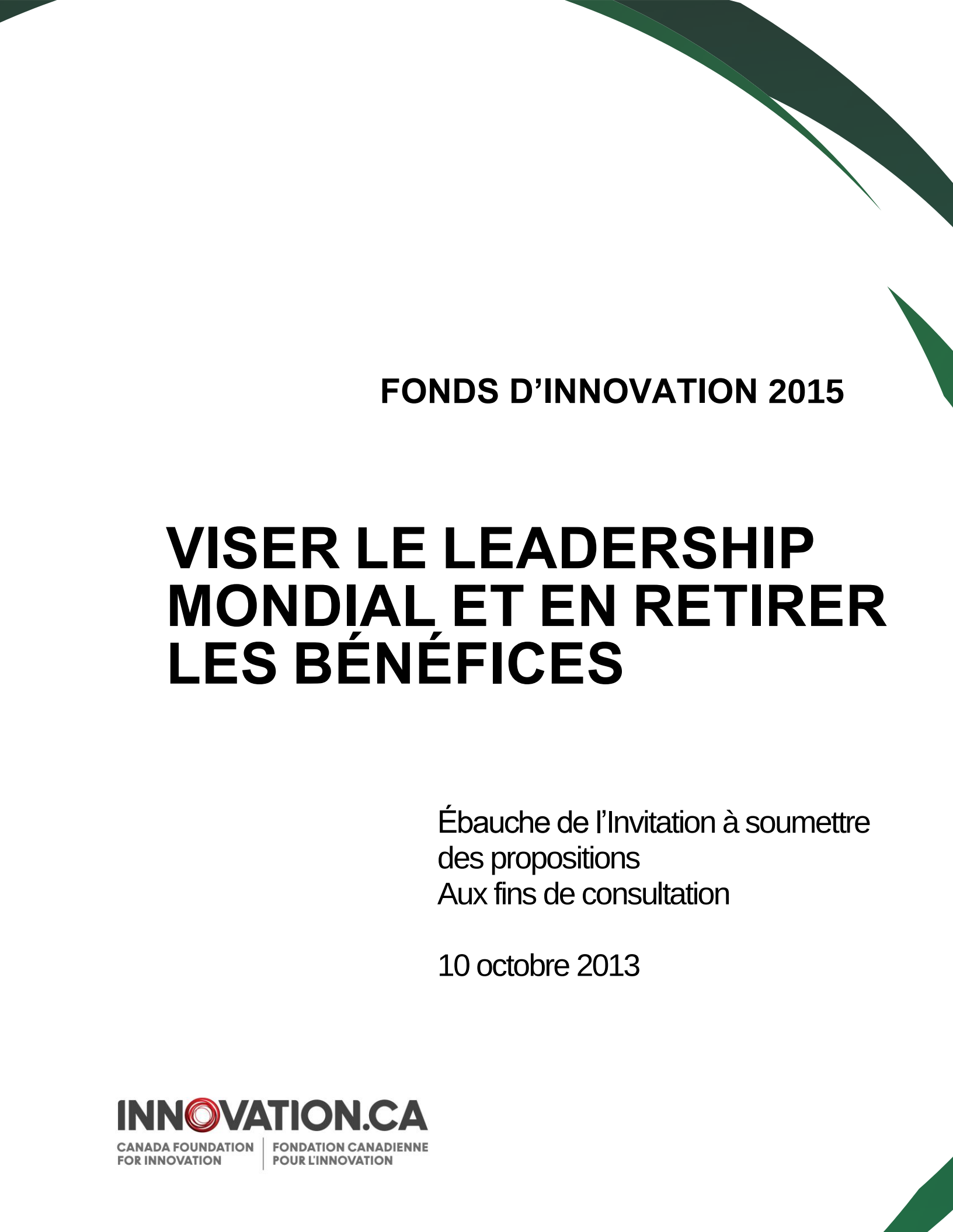




FONDS D'INNOVATION 2015

VISER LE LEADERSHIP MONDIAL ET EN RETIRER LES BÉNÉFICES

Ébauche de l'Invitation à soumettre
des propositions
Aux fins de consultation

10 octobre 2013

TABLE DES MATIÈRES

DESCRIPTION DU CONCOURS	3
Contexte	3
Défi	4
Échéancier	5
FINANCEMENT	5
Budget du concours	5
Coûts d'exploitation et de maintenance	5
Enveloppes allouées aux établissements et exceptions	5
ADMISSIBILITÉ	7
Établissements admissibles	7
Projets d'infrastructure admissibles	7
Calcul de haute performance	7
ÉVALUATION ET DÉCISIONS DE FINANCEMENT	8
Critères d'évaluation	8
Processus d'évaluation	9
Comités d'experts	9
Comités d'évaluation multidisciplinaires	9
Comité d'évaluation multidisciplinaire spécial	10
Collaboration avec les provinces	10
Décisions de financement	10
PROCÉDURES DE SOUMISSION	10
Avis d'intention	10
Proposition	11
ANNONCE PUBLIQUE	11
ANNEXE 1	12

DESCRIPTION DU CONCOURS

Contexte

Le Canada se forge une réputation internationale au chapitre de l'excellence et de la productivité de la recherche. Dans son évaluation de l'état de la science et de la technologie au Canada publiée en 2012, le Conseil des académies canadiennes¹ rapporte que même si le Canada représente moins de 0,5 pour cent de la population mondiale, les chercheurs canadiens produisent 4,1 pour cent des articles scientifiques du monde et près de 5 pour cent des articles les plus cités. Ces réalisations remarquables placent le Canada au sixième rang de tous les pays pour la production des connaissances. Les chercheurs canadiens collaborent aussi largement avec des chercheurs d'autres pays, avec 43 pour cent de toutes les publications rédigées en collaboration, bien au-delà de la moyenne internationale de 35 pour cent. On reconnaît de plus en plus l'excellence de la recherche menée au Canada, l'engagement et le haut calibre de ses chercheurs, et la qualité de ses établissements et de son infrastructure de recherche. Ainsi, les Canadiens sont souvent des partenaires prisés pour entreprendre des activités de recherche de pointe et de développement technologique. De fait, au cours des 10 dernières années, le Canada a attiré certains des chercheurs les plus talentueux au monde.

La réputation scientifique du Canada est le fruit, en partie, des investissements soutenus dans une infrastructure de recherche de calibre mondial, l'un des piliers essentiels sur lesquels s'appuie l'excellence de la recherche. Ces investissements, conjugués aux plans de recherche stratégiques des établissements, ont considérablement amélioré la capacité des chercheurs canadiens à rivaliser sur la scène internationale et à participer activement à trouver des solutions aux enjeux mondiaux complexes. Beaucoup d'établissements sont maintenant en mesure de tirer profit de ce succès et de continuer à accroître leur leadership dans le milieu mondial de la recherche.

La recherche est aussi un élément central de l'innovation qui sous-tend la croissance et la prospérité. Au cours des dernières années, plusieurs rapports et analyses^{1,2} ont fait valoir la nécessité d'améliorer la transposition des résultats de la recherche en retombées, qu'ils soient sociaux ou économiques – notamment, par un transfert de connaissances accru entre les secteurs collégiaux, universitaires, public, privé et à but non lucratif, et par le perfectionnement d'une main-d'œuvre canadienne qualifiée.

Pour réaliser le plein potentiel des investissements dans la recherche et l'infrastructure de recherche, il est primordial de créer des partenariats fructueux dans les différents secteurs, et entre eux. Travailler en partenariat aux échelles institutionnelle, régionale, nationale et internationale contribue à générer de nouvelles idées et solutions, et favorise une meilleure compréhension des défis de la recherche et des compétences requises dans des domaines particuliers. L'établissement de liens avec les utilisateurs des résultats de la recherche facilite aussi la mise en commun de différentes perspectives et ouvre de nouvelles avenues pour les retombées scientifiques, sociales et économiques.

Le succès de la communauté de chercheurs canadiens repose sur sa capacité à renouveler et à soutenir l'infrastructure fondamentale existante pour faire en sorte que le Canada demeure à l'avant-scène des révolutions technologiques de demain. L'investissement continu dans la recherche et dans l'infrastructure de recherche, dans l'ensemble du spectre des activités de recherche – de la recherche fondamentale à la

¹CAC (Conseil des académies canadiennes). *L'état de la science et de la technologie au Canada, 2012*. Ottawa (Ontario) : comité d'experts sur l'état de la science et de la technologie au Canada.

²CSTI (Conseil des sciences, de la technologie et de l'innovation). *L'état des lieux, 2012 - Le système des sciences, de la technologie et de l'innovation au Canada : Aspirer au leadership mondial*. Ottawa (Ontario).

recherche appliquée – permettra au Canada de conserver sa position enviable et d'en récolter tous les bénéfices. Voilà pourquoi le gouvernement du Canada a récemment alloué 325 millions de dollars à la FCI pour lancer son huitième concours national d'infrastructure de recherche d'envergure et de pointe.

Ces éléments – excellence de la recherche, appui et renforcement de la capacité de recherche, partenariats et influence mondiale – constituent les orientations stratégiques clés de la [Feuille de route de la FCI 2012-2017](#).

Défi

Par ce concours, la FCI met au défi les établissements de proposer des projets d'infrastructure transformateurs qui soutiendront une recherche de pointe et auront un effet structurant sur le paysage canadien de la recherche. La FCI invite aussi les établissements à continuer de faire des choix stratégiques et à établir des priorités qui misent sur leurs avantages distincts. Par le Concours 2015 du Fonds d'innovation, la FCI entend appuyer des orientations prometteuses et novatrices en recherche ou développement technologique dans des domaines où le Canada est concurrentiel sur la scène mondiale, ou a le potentiel de le devenir. La FCI appuiera les initiatives qui permettent aux établissements et à leurs chercheurs d'exploiter ou d'améliorer un secteur prioritaire stratégique émergent, d'accélérer les activités de recherche ou de développement technologique, ou d'accroître la compétitivité mondiale de capacités établies. Bref, les initiatives devraient avoir atteint un stade de maturité suffisant pour permettre aux établissements de les lancer rapidement.

Les objectifs du Concours 2015 du Fonds d'innovation (FI) consistent à permettre aux établissements et à leurs meilleurs chercheurs de :

- viser un leadership mondial en menant des activités de recherche et de développement technologique transformatrices et de calibre mondial dans les domaines de priorités stratégiques des établissements;
- créer et de favoriser des partenariats fructueux à valeur ajoutée dans les établissements, les secteurs et les disciplines, et entre eux, afin de stimuler la créativité et l'innovation, ce qui permettra de soutenir une utilisation durable et efficace de l'infrastructure et des installations de recherche;
- concevoir et de développer des plans et des voies potentielles pour mener à des retombées sociales, économiques, environnementales ou en matière de santé pour le Canada, dont une formation de meilleure qualité et des compétences améliorées pour le personnel hautement qualifié.

La FCI encourage les établissements à soumettre des propositions qui s'appuient sur de solides antécédents en matière d'excellence et d'engagement, ou témoignent d'un grand potentiel. Les établissements devront par conséquent démontrer comment les activités proposées sont conformes à la norme d'excellence pour chacun des trois objectifs du concours, correspondent à leurs priorités, à leurs engagements passés, actuels et futurs, et à leurs antécédents dans les domaines où ils proposent un réinvestissement.

Les établissements sont invités à envisager la façon d'accroître le caractère concurrentiel de leurs propositions en collaborant avec des partenaires et en planifiant collectivement l'acquisition, le développement, l'exploitation et la maintenance de l'infrastructure. Des partenariats fructueux permettront aux établissements et à leurs meilleurs chercheurs d'exploiter à leur plein potentiel les possibilités et la capacité de l'infrastructure et des installations de recherche.

Enfin, au moment de rédiger les propositions, les établissements sont incités à dialoguer avec les utilisateurs finaux des résultats de la recherche ou de développement technologique pour définir

clairement les retombées possibles pour les Canadiens. Dans leurs propositions, les établissements devraient indiquer les types d'activités qu'ils comptent entreprendre pour augmenter le potentiel de retombées socioéconomiques de leurs activités de recherche ou développement technologique.

Échéancier

Dates	Activité
Début novembre 2013	Diffusion de l'Invitation à soumettre des propositions Affichage des formulaires d'avis d'intention en format PDF
Décembre 2013	Affichage en ligne des formulaires d'avis d'intention
Janvier 2014	Affichage des formulaires de soumission d'une proposition en format PDF
28 mars 2014	Échéance de soumission des avis d'intention
27 juin 2014	Échéance de soumission des propositions
Mars 2015	Décisions du conseil d'administration de la FCI

FINANCEMENT

Budget du concours

La FCI investira jusqu'à 250 millions de dollars pour financer les coûts d'infrastructure des projets retenus à ce concours. La FCI financera jusqu'à 40 pour cent des coûts admissibles des projets d'infrastructure qu'elle appuie.

Coûts d'exploitation et de maintenance

La FCI financera une partie des coûts d'exploitation et de maintenance des projets retenus par son Fonds d'exploitation des infrastructures (FEI). Ce montant représentera 30 pour cent de la contribution maximale de la FCI aux projets d'infrastructure financés par le FI.

Pour ce qui est des projets multiétablissements qui satisfont les exigences décrites à la prochaine section, l'établissement demandeur peut réclamer une contribution additionnelle d'un maximum de 5 pour cent de la contribution de la FCI. Cette contribution servira, entre autres, à couvrir les frais d'administration associés à la gestion et à la gouvernance de ces projets. La proposition doit contenir une justification pour ce montant additionnel demandé. La justification sera soumise au même processus d'évaluation au mérite.

Les établissements doivent démontrer dans leurs propositions qu'ils disposent – et continueront de disposer – des fonds d'exploitation et de maintenance nécessaires pour maximiser l'utilisation de l'infrastructure demandée. Cette exigence relative à la pérennité est partie intégrante du processus d'évaluation et pourrait influencer sur les recommandations formulées par les comités d'évaluation multidisciplinaires.

Enveloppes allouées aux établissements et exceptions

La FCI limitera le montant de financement total demandé par un établissement admissible. Les établissements devront donc respecter les enveloppes reçues, sauf les exceptions décrites plus loin.

Les enveloppes sont calculées comme suit :

- Le montant total des enveloppes allouées sera d'environ trois fois supérieur au budget disponible de 250 millions de dollars.

- Le montant de l'enveloppe de chacun des établissements sera calculé en fonction du pourcentage moyen des fonds de recherche versés à l'établissement par les trois organismes fédéraux de financement de la recherche de 2009-2010 à 2011-2012.

Chaque établissement admissible au financement de la FCI se verra allouer une enveloppe d'au moins un million de dollars. Veuillez noter que les enveloppes allouées aux établissements comprennent aussi les hôpitaux de recherche affiliés (La liste des enveloppes de chaque établissement se trouve à l'Annexe 1).

À l'échéance de soumission des avis d'intention, les établissements doivent s'assurer que la valeur totale des projets présentés ne dépasse pas 10 pour cent du montant de l'enveloppe qui leur a été allouée. Au moment de la soumission de la proposition, la FCI veillera à ce que la valeur totale du financement demandé à la FCI par chacun des établissements ne dépasse pas l'enveloppe qui lui a été attribuée.

Deux établissements ou plus peuvent conclure des ententes visant à répartir les coûts d'un projet entre plusieurs enveloppes. Aux échéances de soumission des avis d'intention et de soumission des propositions, l'établissement demandeur doit informer la FCI du montant qu'il assumera dans ce projet et lui fournir la liste des autres établissements participants, en précisant la valeur monétaire que chacun prendra à sa charge. La FCI fournira une lettre de présentation type à l'automne 2013.

Exceptions à l'exigence de respecter l'enveloppe allouée aux établissements

1. Proposition unique : Dans le cas où un établissement ne soumettrait qu'une seule proposition à ce concours, il ne serait pas tenu de respecter l'enveloppe qui lui a été allouée.

2. Projet multiétablissements : À la suite de la consultation menée à l'été 2013, chaque établissement admissible³ pourra participer à un projet multiétablissements en marge de l'enveloppe qui lui a été allouée (conformément à l'Annexe 1), en autant que le projet multiétablissements rencontre les exigences suivantes :

- mettre sur pied ou améliorer une installation de recherche utilisée par une communauté d'utilisateurs d'au moins trois établissements partenaires admissibles. Les établissements partenaires doivent faire partie de différentes enveloppes (conformément à l'Annexe 1);
- respecter les priorités du plan de recherche stratégique de chaque établissement partenaire. L'installation peut être centralisée ou décentralisée. Étant donné que ces types de projets sont plus complexes à mettre en place et à administrer, la FCI s'attend à recevoir un plan détaillé de gouvernance et de gestion correspondant au niveau de complexité du projet;
- s'appuyer sur des activités de collaboration antérieures concrètes et éprouvées entre les chercheurs (réseaux de recherche, groupes de recherche fonctionnels, financement partagé, publications conjointes nombreuses) des établissements participants dans le domaine visé par la proposition.

L'établissement demandeur doit décrire dans l'avis d'intention comment le projet répond aux critères d'admissibilité. Les autres établissements qui collaborent au projet confirmeront leur participation dans leur lettre de présentation à la FCI.

³ y compris les hôpitaux de recherche affiliés

La FCI indiquera à l'établissement demandeur d'ici la fin d'avril 2014 si le projet satisfait les exigences relatives aux projets multiétablissements. Si un projet n'est pas jugé admissible, il peut quand même être présenté, mais il doit alors être calculé dans l'enveloppe allouée à l'établissement au stade de la proposition.

Les projets multiétablissements soumis en marge de l'enveloppe allouée seront assujettis au même processus d'évaluation que toutes les autres propositions soumises à ce concours.

Les établissements devraient communiquer d'avance avec leur chargé de programmes de la FCI avant la soumission de l'avis d'intention pour toutes questions au sujet des exceptions liées aux projets multiétablissements.

ADMISSIBILITÉ

Établissements admissibles

Les universités, les collèges, les hôpitaux de recherche et les établissements de recherche à but non lucratif du Canada qui répondent aux critères d'admissibilité de la FCI peuvent soumettre des propositions. Ces établissements doivent avoir transmis à la FCI :

- une *Déclaration d'adhésion* dûment signée avant de soumettre un avis d'intention;
- un sommaire du plan de recherche stratégique (maximum de cinq pages) avant de soumettre une proposition au présent concours. Le signataire autorisé ou l'agent de liaison avec la FCI d'un établissement peut soumettre un nouveau sommaire du plan de recherche stratégique (format PDF) par courriel.

Projets d'infrastructure admissibles

Les projets d'infrastructure admissibles comportent l'acquisition ou le développement d'infrastructures de recherche pour accroître la capacité de recherche des établissements et ainsi leur permettre de mener des activités de recherche de calibre mondial. Les coûts de construction de nouveaux espaces, notamment le coût des rénovations aux installations existantes, pour héberger l'infrastructure et en permettre une utilisation efficace sont admissibles. Pour être admissibles, les contributions en nature des partenaires doivent avoir été reçues et les dépenses engagées par l'établissement au plus tôt le 1er novembre 2012. Les dépenses sont considérées comme engagées une fois que les articles ont été reçus, que les services ont été rendus ou que le travail a été effectué.

Seules les propositions dont les coûts totaux des projets sont supérieurs à 500 000 dollars seront recevables.

Calcul de haute performance

Étant donné que la FCI a prévu du financement pour des initiatives en cyberinfrastructure, les propositions qui portent principalement sur le calcul de haute performance (CHP) ne sont pas admissibles à ce concours.

Pour les propositions ayant une composante d'infrastructure de CHP, la FCI s'attend à ce que l'infrastructure soit hébergée et gérée par [Calcul Canada](#). Par conséquent, la FCI n'acceptera pas une proposition d'infrastructure de CHP si elle n'a pas été développée conjointement avec Calcul Canada avant l'échéance de soumission de la proposition.

Dans ces lignes directrices, l'infrastructure de CHP englobe tout système de calcul muni de capacités plus puissantes que celles d'un système d'ordinateur de bureau conventionnel. Elle comprend les ressources ou les systèmes suivants :

- Systèmes à forte capacité dédiés aux calculs séquentiels
- Systèmes dédiés aux applications parallèles requérant une communication à très haut débit
- Systèmes à mémoire partagée
- Systèmes dédiés aux applications requérant une grande quantité de mémoire
- Stockage à haute performance
- Archivage
- Informatique en nuage (cloud computing)
- Systèmes comportant des cartes accélératrices, y compris des cartes graphiques
- Systèmes de visualisation de haute performance
- Systèmes dédiés au calcul orienté et interactif

Une telle infrastructure de CHP coûte habituellement plus de 100 000 dollars. Dans chaque cas, le terme CHP regroupe le logiciel et l'environnement requis par une discipline donnée pour utiliser efficacement ces types d'infrastructure et comprend les besoins tels que les niveaux élevés en matière de sécurité et d'intégrité des données nécessaires dans certaines disciplines ou par certains chercheurs.

Les propositions qui prévoient la production de données importantes, habituellement supportées par l'infrastructure de CHP, doivent comprendre un plan de gestion des données.

Pour en savoir plus sur les règles d'admissibilité, veuillez consulter le [Guide des politiques et des programmes](#) de la FCI.

ÉVALUATION ET DÉCISIONS DE FINANCEMENT

Critères d'évaluation

Le processus d'évaluation au mérite de la FCI sera utilisé pour examiner les propositions selon les six critères d'évaluation ci-dessous, reflétant les objectifs du concours décrits ci-haut à la section Défi.

Les propositions doivent présenter clairement le bien-fondé et l'excellence du projet proposé, et fournir suffisamment de renseignements pour que les évaluateurs puissent examiner la proposition selon ces six critères d'évaluation :

- **Rendement antérieur et engagement de l'établissement** : La proposition s'appuie sur une capacité existante et des investissements clés dans les personnes et les infrastructures. Par des engagements concrets, l'établissement appuie le domaine de la proposition afin de maintenir ou d'obtenir un avantage concurrentiel à l'échelle mondiale.
- **Recherche ou développement technologique** : Les activités de recherche ou de développement technologique rendues possibles par l'infrastructure de recherche sont opportunes, novatrices et à l'avant-garde à l'échelle mondiale. Les activités pourraient mener à des percées et augmenteront la compétitivité sur la scène internationale de l'établissement et de ses chercheurs.
- **Équipe** : Les utilisateurs principaux de l'infrastructure sont des chefs de file reconnus ou en voie de le devenir dans les domaines de recherche ou de développement technologique visés. L'équipe possède les compétences et l'expertise nécessaires pour mener à bien les activités de recherche ou de développement technologique et s'appuie sur des partenariats et des collaborations pertinents.

- **Infrastructure** : L'infrastructure est nécessaire et appropriée pour mener à bien les activités de recherche ou de développement technologique proposées. L'utilisation de l'infrastructure sera maximisée entre les établissements et les différents secteurs (privé, public et à but non lucratif).
- **Pérennité de l'infrastructure de recherche**: La proposition présente un plan de pérennité convaincant comprenant des engagements concrets et appropriés. L'infrastructure proposée sera gérée, exploitée et maintenue de manière efficace durant sa durée de vie utile.
- **Retombées pour les Canadiens** : Les activités de recherche ou de développement technologique pourraient mener à d'importantes retombées sociales, économiques, environnementales ou en matière de santé tangibles. Le cas échéant, des mesures adéquates seront développées pour assurer le transfert en temps opportun des résultats des activités de recherche ou de développement technologique aux utilisateurs finaux.

Processus d'évaluation

La FCI s'assurera d'abord que les propositions soumises sont admissibles et complètes. L'évaluation de chacune des propositions comporte les trois étapes énumérées ci-dessous. L'évaluation sera adaptée à la nature et à la complexité de la proposition.

Comités d'experts

La première étape du processus d'évaluation, qui consiste en un examen effectué par des experts, mesure les forces et les faiblesses des propositions en fonction des six critères d'évaluation au mérite. Lorsque cela sera possible, les comités d'experts évalueront un petit nombre de propositions similaires ou liées entre elles.

Les propositions complexes et d'envergure, demandant habituellement un financement d'au moins six millions de dollars à la FCI, pourraient nécessiter des rencontres entre les membres du comité d'experts et les représentants de l'établissement demandeur. L'établissement sera informé, le cas échéant, de la tenue de telles rencontres au plus tard en juillet 2014. Pour ces propositions, la FCI s'attend à recevoir un plan de gestion et de gouvernance plus détaillé en fonction du niveau de complexité de l'installation proposée. La FCI peut décider d'inclure des experts en gestion d'installation de grande envergure sur ses comités.

Comités d'évaluation multidisciplinaires

La deuxième étape du processus d'évaluation comprend l'examen de propositions par des comités d'évaluation multidisciplinaire (CEM). Chaque CEM examinera un groupe de propositions de taille et de complexité semblables. À la suite d'une analyse soignée des résultats de l'évaluation par les experts, les CEM évalueront chacune des propositions à la lumière des trois objectifs du concours en tenant compte des autres propositions présentées. Les CEM détermineront les projets qui répondent le mieux aux normes d'excellence fixées du concours et établiront le montant à allouer à chacune des propositions retenues.

Les membres des CEM sont choisis précisément en fonction de leur capacité à évaluer des propositions selon les objectifs du concours, et de leur familiarité et compréhension du milieu de la recherche et des niches d'excellence novatrices dans les établissements admissibles et de leur connaissance des impacts et des retombées des investissements dans l'ensemble des activités de recherche. Les CEM qui évaluent des propositions d'envergure doivent aussi avoir de l'expertise en gestion des installations de recherche de grande envergure.

Pour faciliter la prochaine étape du processus, les CEM devront également indiquer un certain nombre de propositions de mérite exceptionnel. Comme les CEM ont reçu la directive de se montrer très sélectifs dans le choix des propositions qu'ils jugent exceptionnelles, chaque CEM ne peut sélectionner que quelques projets dans cette catégorie.

Comité d'évaluation multidisciplinaire spécial

La troisième étape de l'évaluation comprend l'examen et l'intégration des évaluations des CEM par un comité d'évaluation multidisciplinaire spécial (CEMS). Ce dernier doit assurer la cohérence entre les CEM et, dans le cas où les projets retenus par les CEM dépasseraient le budget disponible, recommander au conseil d'administration de la FCI les projets qui soutiennent le plus efficacement le mandat de la FCI, et les objectifs du concours et qui constituent le plus riche portefeuille d'investissements en recherche pour le Canada.

Collaboration avec les provinces

Afin de coordonner le processus d'évaluation et d'éviter le dédoublement d'activités d'évaluation, la FCI remettra les rapports des comités d'experts de même que le nom de leurs membres et leur affiliation, aux organismes de financement des provinces et des territoires concernés. La divulgation de ces rapports sera effectuée en conformité avec les ententes conclues entre la FCI et les représentants des provinces et des territoires, conformément aux dispositions de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*.

De plus, les représentants des organismes de financement des provinces et des territoires concernés seront invités à participer, à titre d'observateurs, à l'étape de l'évaluation par les experts et auront l'occasion de soumettre au comité d'évaluation multidisciplinaire spécial leur avis sur les propositions présentées.

La FCI encourage d'ailleurs les établissements à travailler en étroite collaboration avec les provinces et les territoires à titre de partenaires clés, et ce, dès les premières étapes de la planification et de l'élaboration des propositions.

Décisions de financement

Le conseil d'administration de la FCI prendra toutes les décisions de financement définitives à l'occasion de sa rencontre de mars 2015. Après cette réunion, l'établissement demandeur recevra les commentaires des évaluateurs sur ses propositions.

PROCÉDURES DE SOUMISSION

Les chercheurs et les établissements doivent utiliser le Système de gestion des contributions de la FCI pour préparer et soumettre des avis d'intention et des propositions.

Avis d'intention

Ce concours exige la soumission électronique d'un avis d'intention avant la présentation de la proposition. De plus, la FCI exige de la part de chaque établissement la liste de tous les avis d'intention pour lesquels l'établissement agit comme demandeur ou collaborateur dans un projet partagé ou multiétablissements. La FCI fournira une lettre de présentation type à l'automne 2013.

Les avis d'intention serviront au recrutement des membres de comités. Par conséquent, l'avis d'intention devrait contenir de l'information exacte sur l'infrastructure et ses utilisateurs, la recherche ou le développement technologique proposé ainsi que les résultats attendus. La FCI affichera sur son site Web la liste des avis d'intention reçus afin d'inciter les établissements ayant des propositions similaires à envisager des collaborations, en vue de garantir l'efficacité et l'efficience de l'infrastructure.

Pour atteindre cet objectif, la FCI peut soulever certains chevauchements ou certaines synergies entre des établissements.

L'échéance de soumission des avis d'intention est le 28 mars 2014.

Proposition

L'échéance de soumission des propositions est le 27 juin 2014. La FCI exigera de recevoir une liste à jour de toutes les propositions pour lesquelles l'établissement agit comme demandeur ou collaborateur dans un projet partagé ou multiétablissements.

ANNONCE PUBLIQUE

La FCI communique ses décisions de financement lors d'une annonce nationale. Dans la plupart des cas, l'annonce officielle de financement est faite en collaboration avec un établissement. Ces événements constituent des occasions intéressantes où les établissements, leurs chercheurs et leurs partenaires, en compagnie des représentants gouvernementaux, des médias et de la FCI, peuvent mettre en valeur la recherche ou développement technologique mené dans leur milieu. Suivant chaque annonce nationale par la FCI, les établissements sont invités à faire appel aux médias locaux et nationaux pour souligner les résultats et les retombées de leur recherche ou développement technologique pour les Canadiens.

ANNEXE 1

Enveloppes allouées par établissement

Établissement	Enveloppe
University of Toronto (et hôpitaux affiliés)	105 300 000 \$
The University of British Columbia (et hôpitaux affiliés)	72 600 000 \$
Université McGill (et hôpitaux affiliés)	65 500 000 \$
Université de Montréal (et hôpitaux affiliés)	43 000 000 \$
University of Alberta (et hôpitaux affiliés)	43 000 000 \$
Université Laval (et hôpitaux affiliés)	32 700 000 \$
Université d'Ottawa (et hôpitaux affiliés)	30 300 000 \$
McMaster University (et hôpitaux affiliés)	29 600 000 \$
University of Calgary (et hôpitaux affiliés)	28 900 000 \$
Western University (et hôpitaux affiliés)	26 600 000 \$
University of Waterloo	21 300 000 \$
Queen's University (et hôpitaux affiliés)	19 400 000 \$
Dalhousie University (et hôpitaux affiliés)	17 300 000 \$
Université du Manitoba (et hôpitaux affiliés)	17 000 000 \$
Simon Fraser University	16 600 000 \$
Université de Sherbrooke (et hôpitaux affiliés)	15 200 000 \$
University of Guelph	12 400 000 \$
University of Victoria	11 700 000 \$
University of Saskatchewan (et hôpitaux affiliés)	11 700 000 \$
York University	9 800 000 \$
École Polytechnique de Montréal	8 350 000 \$
Concordia University	7 600 000 \$
Carleton University	7 200 000 \$
Memorial University of Newfoundland (et hôpital affilié)	7 150 000 \$
Université du Québec à Montréal	6 600 000 \$
Institut national de la recherche scientifique	5 550 000 \$
Université du Nouveau-Brunswick	5 200 000 \$
Ryerson University	4 400 000 \$
University of Windsor	4 250 000 \$
University of Regina	2 400 000 \$
University of Lethbridge	2 150 000 \$
École de technologie supérieure	2 150 000 \$
Brock University	2 100 000 \$
Wilfrid Laurier University	2 000 000 \$
Lakehead University	2 000 000 \$
Trent University	1 900 000 \$
Université du Québec à Trois-Rivières	1 900 000 \$
Université du Québec à Rimouski	1 800 000 \$
Laurentian University	1 750 000 \$
University of Ontario Institute of Technology	1 700 000 \$
Université du Québec à Chicoutimi	1 650 000 \$
The University of North of British Columbia	1 500 000 \$
Saint Mary's University	1 300 000 \$
Tout autre établissement admissible au financement de la FCI	1 000 000 \$

Research builds communities
La recherche au service des collectivités

450-230 Queen Street
Ottawa ON K1P 5E4
Tel 613.947.7260
Fax 613.943.0227

450-230 rue Queen
Ottawa ON K1P 5E4
Tél. : 613.947.7260
Téléc. : 613.943.0227